



INSTITUT
DE STATISTIQUE
DE L'UNESCO



ÉTABLIR DES RÉFÉRENCES RÉGIONALES POUR L'ODD 4 ET L'AGENDA 2063

Document de discussion (PROJET)

Elaboré par l'Institut de statistique de l'UNESCO conjointement avec la Commission de l'Union Africaine

Table des matières

1. Élaboration des références de l'ODD 4 et l'approche proposée par l'ISU	1
<i>Indicateurs de références supplémentaires aux niveaux régional et sous régional</i>	3
2. Agenda 2063 en éducation et la pertinence de l'établissement de références	4
3. Feuille de route pour l'établissement des références régionales pour l'Afrique.....	8
4. Références provisoires en vue de l'établissement de références pour la région.....	9
5. Consultations régionales et nationales en vue de convenir des références	10
6. Engagement à atteindre les références régionales.....	10
7. Conclusion	11
Annexe 1. ODD4- Niveaux des références proposées pour l'Afrique (CEA).....	12
Références.....	13

1. Élaboration des références de l'ODD 4 et l'approche proposée par l'ISU

Le Cadre d'Action Éducation 2030 a appelé les pays à établir "*des références intermédiaires appropriées* (par exemple pour 2020 et 2025)" pour les indicateurs des ODD, les considérant comme "*indispensables pour combler le déficit de responsabilité associé aux objectifs à plus long terme*" (§28), mais cet appel est resté sans suite. La session extraordinaire de la réunion sur l'éducation mondiale d'octobre 2020 a rappelé cet engagement aux pays. Dans sa déclaration elle a appelé "*l'UNESCO et ses partenaires, ainsi que le Comité directeur de l'ODD-Education 2030, à ... accélérer les progrès et à proposer des références pertinentes et réalistes pour les indicateurs clés de l'ODD 4 en vue d'un suivi ultérieur*" (§10).

Le respect de cet engagement négligé à établir des références contribuerait à mettre à nouveau l'accent sur la réalisation de l'ODD 4. En effet, la situation de départ des pays ainsi que le rythme auquel ils avancent sont différents. À moins d'une appréciation plus précise et partagée de la situation de départ des pays en 2015, des niveaux minimums qu'ils devraient atteindre et de la vitesse à laquelle ils devraient le faire, l'absence de progrès risque de passer inaperçue. Mais pour être efficaces, les références doivent être conçues de manière à mobiliser l'action, et communiquées de manière transparente et instructive.

L'efficacité de l'élaboration des références de l'ODD4 repose principalement sur deux facteurs.

Premièrement, un engagement politique est essentiel. L'établissement de références comme le demande le Cadre d'Action ne peut intervenir au niveau mondial, du fait de la grande disparité des situations de départ qui existe entre les pays. Les références doivent être réalisables, refléter les réalités des pays mais aussi être appropriées au niveau national. Un processus mondial qui ignore les situations de départ, les contextes ou les aspirations des pays peut nuire à l'efficacité de cette élaboration des références. La définition de références au niveau régional offre un compromis entre les références définies au niveau mondial et celles définies au niveau national, en particulier lorsque les pays d'une même région partagent de nombreux défis communs, et une approche régionale associée à un processus national d'établissement de références permet d'engager les pays à mieux comprendre les défis et les opportunités communs et à apprendre les uns des autres.

Deuxièmement, les défis techniques en matière de mesure doivent être maîtrisés. Une série d'indicateurs de référence a été adoptée par le Groupe de coopération technique (GTC)¹ en août 2019. Cette proposition reposait sur un examen des propositions des membres du GTC, qui concluaient à la possibilité de déterminer des références pour 6 des 43 indicateurs de l'ODD 4 - plus les indicateurs de dépenses du Cadre d'Action - sur la base des tendances antérieures, de la couverture des pays, de la fréquence des données et de leur pertinence pour les politiques (voir **Tableau 1**).

¹ Groupe de coopération technique (TCG) sur les indicateurs de l'ODD 4. Extrait de <http://tcg.uis.unesco.org>

Tableau 1. Indicateurs de référence proposés

No.	Indicateurs de référence	Catégorie
1	indicateur 4.1.1 Aptitudes minimales d'apprentissage en lecture et en mathématiques	Mondial
2	indicateur 4.1.2 Taux d'achèvement	
3	indicateur 4.1.4 Taux d'abandon scolaire	Thématique
4	indicateur 4.2.2 Taux de participation un an avant le primaire	Mondial
5	indicateur 4.c.1 Pourcentage d'enseignants formés	Mondial
6	Indicateur: Dépenses d'éducation en pourcentage du budget et du PIB	Références Education 2030
7	indicateur 4.5.1 [Indicateur d'équité]	Mondial

L'ISU a élaboré une proposition d'approche² d'élaboration des références de l'ODD 4 afin de guider les entités régionales et les gouvernements nationaux dans l'établissement des références pour l'ODD 4. L'approche proposée repose sur les principes **FERST** (en anglais) suivants.

- **Équité:** Les pays acceptent la pertinence des références et la détermination de leurs valeurs de manière équitable en tenant compte des aspirations de l'ODD 4, de leurs situations initiales et des progrès antérieurs réalisés.
- **Efficacité:** Les données qui doivent étayer les références sont disponibles de manière régulière et en temps utile, pour le plus grand nombre possible de pays.
- **Pertinence:** Les indicateurs sont sélectionnés de manière à correspondre aux programmes nationaux et régionaux, et l'évaluation de la réalisation de la référence peut être liée aux réponses politiques.
- **Simplicité:** Les références doivent être comprises par tous les pays, tout en assurant un équilibre entre les trois objectifs énoncés ci-dessus.
- **Transparence:** Le processus d'élaboration des références doit être vérifiable et systématique, dans la mesure du possible, et clairement communiqué.

L'approche d'élaboration des références proposée établit des références régionales et nationales provisoires pour 2025 et 2030 qui permettent de garantir un équilibre entre les progrès significatifs et ce qui est réalisable au vu des tendances historiques. Les références nationales provisoires sont établies sur la base de trois points de référence pour 2025 et 2030 pour chaque indicateur : (1) une référence minimum spécifique au pays, (2) une référence minimum spécifique à la région, et (3) une projection spécifique au pays (voir **Encadré 1** pour les détails). La référence minimum spécifique au pays pour 2025 et 2030 est obtenue sur la base de la dernière valeur de l'indicateur pour le pays et du taux de progrès qu'au moins la moitié des pays ayant la même valeur pour cet indicateur ont réalisé depuis 2010. La référence minimum spécifique à la région est déterminée par rapport à la moyenne des références minimums spécifiques du tiers le moins performant des pays de la région. Enfin, la projection par pays pour 2025 et 2030 est basée sur le taux de progression historique du pays. Pour établir la référence nationale provisoire d'un

²ici : citez le document du TCG sur l'élaboration des références, ISU (2020). BENCHMARKS FOR ODD 4 INDICATORS: A POLITICAL AND TECHNICAL BASIS FOR DISCUSSION. Document de référence pour le TCG 2020. UNESCO

pays c'est la plus élevée de ces trois références qui sera retenue. Par exemple, dans le cas où la tendance historique d'un pays indique qu'il dépassera à la fois son point de référence minimum national et le point de référence minimum régional, ce sera sa projection qui sera utilisée comme référence. En revanche, dans le cas où les performances historiques d'un pays sur un indicateur donné ont été faibles, la valeur de projection peut descendre en dessous de sa référence minimum nationale ; en pareil cas, comme la plupart des pays ayant le même niveau de départ ont atteint un taux de croissance leur permettant d'atteindre sa référence minimum nationale, cette dernière constitue un objectif réalisable pour le pays. La référence minimum régionale offre une référence provisoire pour la région que tous les pays, en particulier ceux qui sont les plus en retard, devraient s'efforcer d'atteindre ou de dépasser. **Les pays et les entités régionales peuvent soit adopter ces références provisoires, soit utiliser ces trois références pour les guider dans l'établissement de leurs propres références.**

Dans la mesure où les références régionales doivent correspondre aux réalités régionales et nationales et être pertinentes pour les politiques éducatives régionales et nationales, l'organisation (sous-) régionale a un rôle essentiel à jouer dans la coordination et l'établissement des références. Par conséquent, en tant que partie prenante du processus, une organisation (sous-) régionale devra :

- **confirmer** qu'elle est disposée à soutenir un processus d'élaboration des références entre les Etats membres (avec les adaptations qu'ils jugent nécessaires)
- **assurer** la coordination avec d'autres organisations dont les membres sont communs
- **définir** un calendrier de consultation et d'autres étapes qui conduiront à l'approbation des références
- **communiquer** ces étapes au GTC en vue de l'élaboration d'une feuille de route mondiale
- **demander**, le cas échéant, un soutien technique en vue de faciliter un processus d'élaboration des références régionales

Indicateurs de références supplémentaires aux niveaux régional et sous régional

Jusqu'à présent, la discussion portait sur l'établissement d'indicateurs mondiaux communs utilisant des méthodologies communes à différents niveaux pour la région/sous-région. Une possibilité serait que les pays et les organisations régionales/sous-régionales tirent parti du processus et y ajoutent des indicateurs supplémentaires qui présentent un intérêt particulier pour la région (par exemple, la citoyenneté mondiale, l'EFTP et l'enseignement supérieur).

Encadré 1. Concepts fondamentaux utilisés dans les approches de référence proposées

Projection par pays pour 2030 ³: Il s'agit de la valeur qu'un pays devrait atteindre d'ici 2030 sur la base de sa tendance historique depuis l'année 2000 à la dernière année disponible. Pour la plupart des indicateurs, les pays ayant des niveaux plus élevés ont tendance à avoir des progrès plus faibles, et cela est pris en compte dans le modèle de projection en utilisant les progrès du pays par rapport à d'autres pays ayant le même point de départ.

³Décrites pour 2030, elles sont applicables à toute année de référence.

Référence minimum spécifique à un pays pour 2030: il s'agit de la valeur qu'un pays pourrait atteindre d'ici 2030, compte tenu des progrès réalisés par d'autres pays ayant historiquement le même point de départ. Il convient de noter que la référence minimum pour 2030 diffère de la projection du pays pour 2030 : cette dernière correspond à ce que le pays est censé réaliser, tandis que la première est basée sur ce que d'autres pays ayant le même point de départ ont effectivement réalisé.

Référence minimum régional pour 2030: il s'agit du niveau minimum acceptable que tous les pays d'une région devraient atteindre. Étant donné que de nombreuses régions comptent un large éventail de pays réalisant aussi bien des performances élevées que faibles, cette référence peut ne pas s'appliquer aux pays qui devraient ou pourraient atteindre un niveau plus élevé - dans ces cas, les pays sont censés établir des références plus ambitieuses ou utiliser les références nationales réalisables. Dans les exemples présentés à l'annexe 2, la référence régionale minimum pour 2030 est la moyenne⁴ des références minimums spécifiques du tiers le moins performant des pays de la région.

Établissement de références nationales pour 2030: les pays sont censés établir leurs propres références nationales correspondant à leurs priorités et objectifs nationaux. Les trois points de référence ci-dessus sont fournis pour les aider à définir leurs propres références.

Référence nationale provisoire proposée pour 2030: il s'agit du plus élevé des critères suivants : (1) la référence minimum régional, (2) la référence minimum spécifique au pays ou (3) la projection spécifique au pays pour 2030.

2. Agenda 2063 en éducation et la pertinence de l'établissement de références

L'Agenda 2063 "L'Afrique que nous voulons" a été adopté lors du sommet de l'Union africaine de janvier 2013. Il reflète les aspirations du continent africain pour l'agenda de développement post-2015. Le premier plan décennal de mise en œuvre a été élaboré afin d'accélérer sa mise en œuvre sur une période de 50 ans.

La stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique 2016-2025 souligne les priorités dans le secteur de l'éducation jusqu'en 2025. En outre, une stratégie d'EFTP a été élaborée pour souligner l'importance que le continent attribue au développement de compétences adéquates pour transformer l'Afrique. La stratégie appelle à un changement de paradigme dans l'EFTP, c'est-à-dire à une transformation de l'EFTP pour préparer les jeunes à devenir des créateurs d'emplois plutôt que des demandeurs d'emplois ; et à assurer la pertinence des programmes d'EFTP en les alignant sur la demande du marché.

La stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique (CESA 2016-2025) définit 12 objectifs stratégiques. Le tableau 2 présente une cartographie des cibles des ODD et des objectifs stratégiques de la CESA. Les objectifs stratégiques 1 à 10 de la CESA correspondent à l'ODD 4, qui vise à "assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous". Les objectifs stratégiques 1 à 10 de la CESA couvrent 8 des 10 cibles de l'ODD4, de la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire (4.1) à l'augmentation de l'offre d'enseignants qualifiés dans les pays en développement (4.c). Ces objectifs

⁴ La moyenne pondérée utilisée est celle de l'âge scolaire.

stratégiques garantissent la réalisation de l'ODD4, qui permet une mobilité socio-économique ascendante et ouvre la voie à une sortie de la pauvreté.

Les objectifs stratégiques 11 et 12 de la CESA correspondent à l'ODD 17, qui vise à "revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable". Les ODD ne peuvent être atteints qu'avec une coopération et des partenariats mondiaux solides. Le programme de développement réussi de l'OS11-12 est axé sur des partenariats inclusifs dans les domaines de la technologie et du renforcement des capacités (17.8).

Cette correspondance entre les objectifs stratégiques de la CESA et l'ODD 17 souligne également la nécessité d'une coopération internationale forte dans les questions systémiques telles que la cohérence politique et institutionnelle, les partenariats multipartites (17.16) et les données, le suivi et la responsabilité (17.18 ; 17.19) aux niveaux mondial, régional, national et local.

Tableau 2. Objectifs stratégiques de la CESA et cibles de l'ODD

Objectifs stratégiques de la CESA	Cibles de l'ODD4
OS 1 : <i>Revitaliser la profession d'enseignant pour garantir la qualité et la pertinence à tous les niveaux de l'éducation</i>	4. c - Accroître l'offre d'enseignants qualifiés
OS 2: <i>Construire, réhabiliter, préserver les infrastructures éducatives et élaborer des politiques qui garantissent un environnement d'apprentissage permanent, sain et propice dans tous les sous-secteurs et pour tous, de manière à élargir l'accès à une éducation de qualité</i>	4. a - Construire et améliorer des établissements scolaires inclusives et sûres
OS 3: <i>Exploiter la capacité des TIC à améliorer l'accès, la qualité et la gestion des systèmes d'éducation et de formation</i>	
OS 4: <i>Assurer l'acquisition des connaissances et des compétences requises ainsi que l'amélioration des taux de réussite à tous les niveaux et dans tous les groupes grâce à des processus d'harmonisation à tous les niveaux en vue de l'intégration nationale et régionale</i>	4.1 - Achèvement et apprentissage ; 4.3 - Enseignement technique, professionnel et supérieur accessible ; 4.6 - Alphabétisation et numératie universelles
OS 5: <i>Accélérer les processus menant à la parité et à l'équité entre les sexes</i>	4.5 - Éliminer les disparités
OS 6: <i>Lancer des programmes d'alphabétisation complets et efficaces sur tout le continent pour éradiquer le fléau de l'analphabétisme</i>	4.6 - Alphabétisation et numératie universelles
OS 7: <i>Renforcer les programmes de sciences et de mathématiques dans la formation des jeunes et diffuser la connaissance et la culture scientifiques dans la société</i>	
OS 8: <i>Développer les possibilités d'EFTP aux niveaux secondaire et supérieur et renforcer les liens entre le monde du travail et les systèmes d'éducation et de formation</i>	4.3 Enseignement technique, professionnel et supérieur abordable ; 4.4 - Accroître le nombre de personnes possédant les compétences nécessaires pour le marché du travail

Objectifs stratégiques de la CESA	Cibles de l'ODD4
OS 9: Revitaliser et développer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour relever les défis continentaux et promouvoir la compétitivité mondiale	4.3 Enseignement technique, professionnel et supérieur abordable
OS 10: Revitaliser et développer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour relever les défis continentaux et promouvoir la compétitivité mondiale	4.7 - Éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale
OS 11: Améliorer la gestion du système éducatif et renforcer les capacités de collecte, de gestion, d'analyse, de communication et d'utilisation des données	ODD 17 - Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable
OS 12: Mettre en place une coalition de parties prenantes pour faciliter et soutenir les activités résultant de la mise en œuvre de la CESA 16-25.	

Malgré l'existence d'un cadre d'indicateurs et d'un cadre de gouvernance pour le suivi de la stratégie, son opérationnalisation n'a pas été efficace. Dans un souci d'éviter des cadres de suivi en parallèle avec l'ODD4, les États membres ont recommandé, lors de la Conférence panafricaine sur l'éducation (Nairobi, 2018), la collaboration de l'ISU et de la CUA pour assurer la mise en place d'un cadre commun de suivi et de rapportage pour la CESA et l'ODD4.

Les deux cadres de la CESA et de l'ODD4 ont un certain nombre d'indicateurs communs. Environ 47% des indicateurs de la CESA sont actuellement produits par l'ISU dans le cadre des indicateurs requis pour le suivi mondial de l'ODD4. Par conséquent, le renforcement de la couverture des indicateurs spécifiques de la CESA implique le développement d'un outil de collecte de données complémentaires, afin d'éviter un mécanisme de collecte de données parallèle et de réduire la charge pour les répondants.

Le rapportage conjoint sur les réalisations vis-à-vis des objectifs de l'Agenda 2030 et 2063 nécessite la définition de références intermédiaires. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de rapport à tous les niveaux (national, sous-régional et continental) depuis l'adoption des deux agendas. Il est donc impératif de mettre en place un mécanisme fonctionnel qui permettra de rendre compte des réalisations des pays dans le cadre des deux agendas.

C'est dans ce contexte qu'un rapport continental de base pour la CESA et le SDG4 est prévu en 2021⁵, les rapports complets suivants sont prévus pour 2025 et 2030, avec des rapports thématiques entre les deux.

C'est dans ce contexte que l'élaboration des références des indicateurs-clés qui incluent les sept indicateurs globaux identifiés lors du GTC6, et les indicateurs spécifiques à la CESA 2016-2025 est plus que pertinente. Les indicateurs liés à l'EFTP manquent dans la liste des sept indicateurs globaux, d'où la nécessité d'identifier des indicateurs pertinents additionnels qui s'alignent sur la stratégie du CESA et de l'EFTP et répondent aux critères de sélection.

⁵ISU (2021). Continental Overview: Bridging CESA and ODD 4 in Africa. Institut de statistique de l'UNESCO. Extrait de http://tcg.uis.unesco.org/wp-content/uploads/sites/4/2021/01/UNESCO_UIS_Africa-Report-2021.pdf

Même si la CESA, l'ODD 4 et le cadre Education 2030 présentent des indicateurs similaires, leurs définitions sont différentes. Une plate-forme commune de définitions, de suivi et d'évaluation doit être mise en place afin que les États membres africains puissent répondre et faire des rapports de manière efficace sur les deux cadres et que les processus nationaux de gestion des données soient alignés en conséquence. Le tableau 3 ci-dessous indique les évaluations préliminaires des indicateurs globaux sélectionnés pour l'élaboration des références et les objectifs stratégiques et indicateurs correspondants de la CESA.

Tableau 3. Indicateurs de références de l'ODD et de la CESA

S/N	ODD	CESA
1	Indicateur mondial 4.1.1 Compétences minimales d'apprentissage en lecture et en mathématiques a) en 3 ^{ème} année ; b) à la fin de l'enseignement primaire ; et c) à la fin du 1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire atteignant au moins un niveau minimal de compétence en (i) lecture, (ii) mathématiques et (iii) sciences, par sexe	OS4: 4.5 Proportion d'enfants et de jeunes (a) en 3 ^{ème} année d'études ; (b) à la fin du primaire ; et (c) à la fin du 1 ^{er} cycle du secondaire atteignant au moins un niveau minimum de compétence en (i) lecture, (ii) mathématiques et (iii) sciences, par sexe.
2	Indicateur mondial 4.1.2 Taux d'achèvement par sexe	OS1: 4.1 Taux brut d'admission en dernière année du primaire, du 1 ^{er} et du 2 ^{ème} cycle du secondaire (indicateur thématique 4.1.3) OS4: 4.7 Pourcentage de filles qui terminent l'enseignement secondaire (en cours d'élaboration)
3	Indicateur thématique 4.1.4 Taux de déscolarisation par sexe	OS5 : 5.4 Taux d'abandon des filles par motif d'abandon
4	Indicateur mondial 4.2.2 Taux de participation un an avant le primaire	
5	Indicateur mondial 4.c.1 Pourcentage d'enseignants formés	OS1: 1.1 Pourcentage d'enseignants qualifiés pour enseigner selon les normes nationales OS1: 1.2 Pourcentage d'enseignants qualifiés en sciences, technologie, ingénierie ou mathématiques par sexe OS 1: 1.4 Pourcentage d'enseignants ayant suivi une formation continue (en cours de développement)
6	Dépenses d'éducation en pourcentage du budget et du PIB i) Dépenses publiques pour l'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales (ODD 1.a.2) iii) Dépenses publiques pour l'éducation en pourcentage du PIB	F.1 Dépenses publiques pour l'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales F.2 Dépenses publiques courantes d'éducation en pourcentage des dépenses totales d'éducation par niveau F.3 Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB
7	Indicateur mondial 4.5.1 [Indicateur d'équité à définir]	OS5: 5.1 Indice de parité entre les sexes pour le taux brut de scolarisation OS5: 5.2 Pourcentage de femmes enseignantes OS5: 5. Pourcentage de femmes chefs d'établissement OS5: 5. Taux d'abandon des filles par motif d'abandon OS5: 5.5 Pourcentage de filles inscrites aux STEM

3. Feuille de route pour l'établissement des références régionales pour l'Afrique

Le processus d'évaluation comparative régionale sur le continent africain intègre des indicateurs supplémentaires qui reflètent les aspirations de l'Agenda 2063. Par ailleurs, compte tenu des grandes disparités entre les pays, l'exercice d'élaboration des références pourrait être mené au niveau des commissions économiques régionales telles que définies par la CUA. Malheureusement, certains pays font partie de plus d'une communauté économique régionale (CER), ce qui signifie qu'ils seront confrontés à différentes références mais qu'ils peuvent aussi influencer les références de différentes CER. Il serait bon de se focaliser sur la situation géographique, en répartissant les pays en cinq grands groupes : Centre, Est, Nord, Sud et Ouest. La CUA, en sa qualité de chef de file du processus d'élaboration des références régionale en Afrique, décidera sur cette question.

Une consultation entre l'ISU et la CUA a été organisée en octobre 2020 afin de parvenir à une même compréhension de la justification de l'élaboration des références régionales et de convenir du processus d'adoption général et du rôle de chaque institution dans ce processus. Le processus de l'élaboration des références en trois étapes en Afrique comprend :

- La réunion des experts est prévue pour le 25 février. Les experts sont issus des États membres, des CER et des partenaires impliqués dans le renforcement des systèmes éducatifs africains.
 - L'objectif général de la réunion est de discuter de la pertinence des indicateurs globaux sélectionnés pour l'élaboration des références et de se concerter sur d'autres indicateurs qui pourraient contribuer à mieux traduire les priorités africaines - la question de l'EFTP et des compétences étant une question nécessaire pour les parties prenantes.
- Réunion politique en mars/avril pour l'approbation des références intermédiaires définies et l'engagement de la CUA, des CER et des pays à assurer leurs réalisations d'ici 2025 et 2030.
- Initiatives de renforcement des capacités dans certains États membres.

La communauté éducative veillera, pour les futurs rapports continentaux, sous-régionaux ou nationaux, à ce que les références adoptées constituent un minimum dans l'élaboration de leur contenu.

Figure 1. Feuille de route pour l'établissement de références régionales (Afrique)



4. Références provisoires en vue de l'établissement de références pour la région

L'ISU a évalué des références provisoires pour aider les régions, y compris l'Afrique, à développer leurs références régionales et nationales. À titre d'exemple, le **tableau 5** présente des références provisoires pour l'indicateur global 4.1.2 de l'ODD4. Taux d'achèvement du primaire et du premier cycle du secondaire. Comme nous l'avons indiqué précédemment, la référence minimum régionale pour 2030 (colonne 7) correspond à la moyenne des références spécifiques au pays pour le tiers inférieur des pays de la région. Cela donne une référence régionale que tous les pays de la région devraient atteindre **au minimum** ou dépasser afin de promouvoir l'équité dans la région. Le tableau 5 présente également la valeur projetée des indicateurs si tous les pays de la région atteignent leurs références nationales intermédiaires (colonnes 3 et 5). Ceci présente un objectif plus ambitieux pour la région et offre une référence alternative pour mesurer les progrès. **Il convient de noter que la référence minimum régionale a été utilisée pour définir les références intermédiaires des pays, comme nous l'avons vu précédemment (voir encadré 1).**

Les références provisoires évaluées par l'ISU sont destinées à fournir une assistance technique ou des conseils à la région et aux pays de la région pour établir leurs propres références. Après avoir établi ses propres références régionales et nationales minimums, le tableau 5 devra être complété en remplissant les colonnes (4) et (6) sur la base des références établies par les pays de la région. Il convient de noter que les références nationales provisoires et la méthodologie utilisée pour les établir n'ont qu'une valeur indicative. Tous les pays de la région peuvent choisir d'établir une référence commune ou opter pour des références différentes en fonction de leurs propres aspirations. L'annexe 1 comprend des références provisoires pour tous les pays par sous-région ou groupement politique, sauf pour l'indicateur d'équité, pour lequel l'ISU n'a pas encore élaboré de référence.

Tableau 5. Afrique : Références sous-régionales - Taux d'achèvement du primaire et du premier cycle du secondaire

Sous-régions (1)	2015 (+/- 2 ans)	Projection 2025		Projection 2030		2030
	Référence de base (2)	Si les références nationales provisoires sont atteintes (3)	Si les références établies au niveau national sont atteintes (4)	Si les références nationales provisoires sont atteintes ² (5)	Si les références établies au niveau national sont atteintes ² (6)	Référence régionale minimum (7)
Achèvement du cycle primaire						
Afrique Centrale	64	85		90		67
Afrique de l'Est	59	74		81		64
Afrique du Nord	89	93		95		82
Afrique Australe	72	86		90		77
Afrique de l'Ouest	66	75		81		61
Achèvement du premier cycle du secondaire						
Afrique Centrale	46	68		76		37
Afrique de l'Est	33	50		60		38
Afrique du Nord	75	79		84		72

Afrique Australe	54	68		76		51
Afrique de l'Ouest	49	63		70		32

 = Facultatif, sera calculé en collectant les références les plus ambitieuses des pays, en cas d'intérêt et de besoin

5. Consultations régionales et nationales en vue de convenir des références

Comme l'indique la feuille de route (figure 1), les références proposées pour les indicateurs doivent faire l'objet d'un large débat entre les différentes parties prenantes. Des consultations techniques seront effectuées à deux niveaux et porteront essentiellement sur la clarté méthodologique et les approches, et sur l'adoption des références :

1. **Consultations sous-régionales** : De février à avril, des consultations techniques seront effectuées en vue de débattre des méthodologies, de la pertinence des indicateurs spécifiques de la CESA et des références proposées.
2. **Consultations nationales** : Consultations nationales : À titre de suivi des consultations techniques sous-régionales, les pays seront consultés en vue de recueillir d'autres contributions sur les références, y compris les références nationales, si celles-ci sont disponibles, pour finaliser les références régionales.

6. Engagement à atteindre les références régionales

- Il serait très utile de déterminer des références régionales pour que les partenaires régionaux et les États membres puissent élaborer des politiques et des stratégies appropriées pour atteindre l'objectif. La réalisation des références régionales dépend largement de la mise en œuvre nationale des cadres CESA et ODD 4.
- L'adoption des références régionales requiert l'engagement et la responsabilité des gouvernements nationaux, de la Commission de l'Union africaine et des Commissions économiques régionales.
- Les organismes sous-régionaux devraient travailler avec les pays de chacune des régions pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des références régionales, en partenariat avec l'ISU, et pourraient jouer un rôle clé dans le suivi des progrès.
- Pour permettre la mesure des références régionales, les pays doivent régulièrement fournir des statistiques nationales de qualité sur l'éducation aux partenaires régionaux et internationaux. Plus précisément, les instituts nationaux de statistique et les ministères de l'éducation sont responsables de la collecte, de l'analyse et du rapportage des statistiques sur l'éducation, à l'ISU qui génère des indicateurs globaux sur une base annuelle.
- Les références régionales doivent clairement identifier la norme qui servira à mesurer les progrès et à les aligner sur les résultats attendus des actions de l'Agenda 2063. Ainsi, les références peuvent être utilisées pour promouvoir le dialogue politique entre les pays avec les partenaires du développement et les parties prenantes de l'éducation, dont les écoles, les enseignants et les parents.

7. Conclusion

La mise en place de références régionales a été un engagement des pays attendu depuis longtemps dans le Cadre d'Action Éducation 2030. Le rapportage conjoint des réalisations vis-à-vis des objectifs des deux agendas 2030 et 2063 nécessite la définition de références intermédiaires. Depuis l'adoption des deux agendas, il n'y a pas encore eu de rapport établi à tous les niveaux (national, sous-régional et continental). Il est donc impératif de mettre en place un mécanisme opérationnel qui permettra le reportage des réalisations des pays dans le cadre des deux agendas.

La mise en place de références régionales sera particulièrement utile pour relier les processus nationaux et mondiaux de suivi et de rapportage de l'ODD4. Cela permettra d'harmoniser les méthodologies, les outils et la périodicité des rapports sur les progrès accomplis dans le cadre de l'ODD4. Le processus permettra également de développer des politiques et des stratégies régionales en vue d'atteindre les objectifs en matière d'éducation dans les régions respectives. Par conséquent, une coopération et une coordination solides entre les partenaires régionaux sont nécessaires afin de mettre en place des références régionales sans plus tarder et avec le soutien total et les engagements des organismes régionaux, des partenaires et des États membres.

Annexe 1. ODD4- Niveaux des références proposées pour l'Afrique (CEA)

Indicateurs des références	2015 (+/- 2 ans)	Projection 2025		Projection 2030		2030
	Référence de base	Si les références nationales par défaut sont atteintes	Si les références établies au niveau national sont atteintes	Si les références nationales par défaut sont atteintes2	Si les références établies au niveau national sont atteintes2	Référence régionale minimum
4.1.1. 2 ^{ème} /3 ^{ème} année maths	47.67	64.25		72.20		56.14
4.1.1. 1 ^{er} cycle du secondaire mathématiques	10.68	19.58		23.79		16.39
4.1.1. primaire mathématiques	23.33	37.20		43.23		27.41
4.1.1. 2 ^{ème} /3 ^{ème} année lecture	36.89	62.10		70.34		59.81
4.1.1. 1 ^{er} cycle du secondaire, lecture	21.88	34.54		39.98		29.15
4.1.1. primaire lecture	30.17	46.44		50.43		21.76
4.1.2 taux d'achèvement du primaire	67.15	79.39		84.68		64.92
4.1.2 taux d'achèvement du 1 ^{er} cycle du secondaire	48.10	62.77		70.31		37.65
4.1.2 taux d'achèvement du 2 ^{ème} cycle du secondaire	32.76	43.73		51.89		20.13
4.1.2 taux d'achèvement du primaire (GEMR)	73.80	83.11		87.11		68.12
4.1.2 taux d'achèvement du 1 ^{er} cycle du secondaire (GEMR)	54.33	64.42		69.97		39.75
4.1.2 taux d'achèvement du 2 ^{ème} cycle du secondaire (GEMR)	34.41	42.13		46.73		15.14
4.1.4 taux d'abandon scolaire du primaire	10.72	8.28		5.50		14.07
4.1.4 taux d'abandon scolaire du 1 ^{er} cycle du secondaire	27.51	17.67		14.28		32.18
4.1.4 taux d'abandon scolaire du 2 ^{ème} cycle du secondaire	47.12	39.04		33.78		54.33
4.2.2 taux de participation du préscolaire	53.59	66.86		72.46		45.93
4. c.1 pourcentage d'enseignants ayant une qualification minimale	58.02	80.43		87.07		65.81

Indicateurs des références	2015 (+/- 2 ans)	Projection 2025		Projection 2030		2030
	Référence de base	Si les références nationales par défaut sont atteintes	Si les références établies au niveau national sont atteintes	Si les références nationales par défaut sont atteintes ²	Si les références établies au niveau national sont atteintes ²	Référence régionale minimum
dans le préscolaire						
4. c.1 pourcentage d'enseignants ayant une qualification minimale dans le primaire	82.15	88.46		91.47		71.65
4. c.1 pourcentage d'enseignants ayant une qualification minimale dans le 1 ^{er} cycle du secondaire	69.38	87.62		91.42		67.97
4.c.1 pourcentage d'enseignants ayant une qualification minimale dans le 2 ^{ème} cycle du secondaire	70.22	80.52		85.42		73.28
1.a.2 pourcentage des dépenses publiques pour l'éducation	16.69	15.00		15.00		15.00
Dépenses publiques pour l'éducation (% du PIB)	4.06	4.00		4.00		4.00

Références

ISU (2020) Towards a successful decade of action for SDG 4 through the use of benchmarks. Institut de statistique de l'UNESCO.

ISU (2020) Evidence-based Projections and Benchmarks for SDG Indicator 4.1.1

S. Montoya (2020) Benchmarks for SDG 4 Indicators: Fulfilling a neglected commitment, proposing a basis for discussion. UNESCO Institute for Statistics.

IUS (2020). Benchmarks for SDG4 Indicators: A Political and Technical Basis For Discussion

ISU (2021). Continental Overview: Bridging CESA and SDG 4 in Africa. Institut de statistique de l'UNESCO. <http://tcg.uis.unesco.org/wp-content/uploads/sites/4/2021/01/UNESCO UIS Africa-Report-2021.pdf>

TCG. Groupe de coopération technique sur les indicateurs de l'ODD 4. Extrait de <http://tcg.uis.unesco.org/>

Union Africaine (UA). Communautés économiques régionales (REC). Extrait de <https://au.int/en/organs/recs>